

## VILLE DE CARCASSONNE

N° 23165

### DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 03 Juillet 2020  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX SUEZ EAU DE FRANCE SAS ET DRSM OCCITANIE

\*\*\*\*\*

CENTRE DE CONGRES – 18 rue des Trois Couronnes et FOYER du DOME

La Commune de Carcassonne met à la disposition à titre payant à :

- DRSM OCCITANIE représentée par Sophie RUGGIERI, dont le siège social est 29 cours Gambetta CS 39547 34961 MONTPELLIER Cedex 2, le 5 et 6 juin 2023, le Foyer du DOME
- SUEZ EAU DE France SAS représentée par Jean Jacques TORT, dont le siège est 8 rue Evariste Galois CS 34535 BEZIERS Cedex, le 31 mai 2023, le Centre des Congrès

La ville prendra en charge les fluides (eau, gaz, électricité).

Les organisateurs s'engagent à prendre les assurances nécessaires (responsabilité civile, incendie, vol ...)

Les présents contrats ont pour but de fixer les modalités de ces mises à disposition.

Il convient de procéder à la signature de ces contrats.

Carcassonne, le 31 mai 2023

Le Maire,  
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20230531-10263-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/06/2023

Affichage : 22/06/2023